

calcium

calcium

Plus d'infos sur :
eco.agglo-larochelle.fr



Un dispositif de la

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



 © istock



**Accélérateur
de croissance**

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Pour faciliter le développement des entreprises et des emplois sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle propose un dispositif de soutien à l'investissement :



calcium



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- > Les entreprises industrielles ou de service à l'industrie réalisant, des investissements immobiliers, matériels ou immatériels et s'engageant à créer des emplois en CDI sous 2 ans peuvent bénéficier du dispositif Calcium.
- > Calcium intervient en complément d'autres cofinancements privés ou publics.



INVESTISSEMENTS



Immobiliers



Matériels



Immatériels

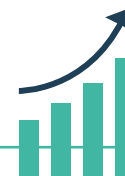


ENGAGEMENT
SUR 2 ANS



Créer des emplois en CDI

Aide à l'investissement local



NATURE DE L'AIDE

L'aide prend la forme d'une avance remboursable sur 5 ans à taux nul avec différé de remboursement possible de 2 ans. Elle représente au maximum 20 % des dépenses d'investissements éligibles.



MAXIMUM 20% >>> 
des dépenses d'investissements

COMMENT PROFITER DE CETTE AIDE ?

Règlement complet et dossier de candidature disponibles sur eco.agglo-larochelle.fr

Contactez le service Développement Économique de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour tout renseignement :

05 46 30 34 81 ou
eco@agglo-larochelle.fr

